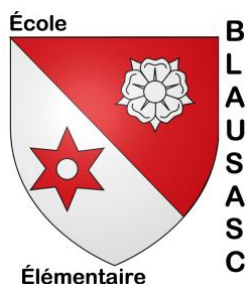


Jeudi 2 septembre 2021



École Élémentaire Blausasc

Quartier Tuban

06440 Blausasc

Tél. : 04 89 97 86 43

<https://ecole.ac-nice.fr/nice2/blausascelem/>

NOTE DE RENTREE

Voici la note de rentrée pour cette année 2021-2022.

1. Répartition pédagogique de l'école :

Classe de Mme Liliane DELSERRE : CP / CE1

Classe de Mme Solène GUYOMARD, Mme Roxane SANTUCCI (le mardi): CE1 / CE2

Classe de Mme Julie MASSEI : CE2 / CM2

Classe de Mme Gisèle MILLA : CM1 / CM2

2. Horaires de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Le matin : 8h30/12h00

L'après-midi : 14h00/16h30

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe, à savoir :

Le matin : 8h20

L'après-midi : 13h50.

« À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. » (Cf : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques).

3. Assurances

- Elle doit couvrir à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (**responsabilité civile**) ainsi que ceux qu'il pourrait subir (**assurance individuelle-accidents corporels**).

- Les familles ont le libre choix de leur assurance.

- Vous devez fournir ces attestations avant le 20 septembre, délai de rigueur.

4. Coopérative

Bien que non obligatoire, nous vous rappelons que ce don des familles à l'école permet aux enseignants de mener à bien un certain nombre de projets liés à la vie de la classe et de l'école. Par exemple, la coopérative scolaire pourra financer des projets collectifs, des sorties scolaires, ou encore une partie des séjours programmés par les enseignants durant cette année scolaire.

- Cette année, la participation des familles serait de :

- **20 € par enfant**
- **25 € par fratrie**

- Les versements seront à effectuer par chèque, à l'ordre de :

OCCE Coop. Scol. École élémentaire Blausasc

et à remettre, dans une enveloppe portant votre nom, à l'enseignant de votre enfant.

5. Calendrier des vacances scolaires pour l'année 2021-2022

Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'Hiver	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022
Vacances de Printemps	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022
Vacances d'Été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".

Pour l'année 2021-2022, les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022.

6. Absences

Toute absence de votre enfant devra être **justifiée par écrit**, dans le cahier de liaison de votre enfant.

Au-delà de quatre demi-journées d'absence non justifiées, dans le mois, nous serons dans l'obligation de le signaler à l'Inspection Académique.

7. Retards

Le matin, le portail est fermé à 08h30.

L'après-midi, le portail est fermé à 14h00.

Nous vous invitons à respecter ces horaires, dans l'intérêt des enfants et du bon fonctionnement de l'école.

Les retards seront également consignés dans un cahier. Un motif et une signature vous seront obligatoirement demandés. Les retards consécutifs feront l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection.

8. Règlement

Le port de bijoux est fortement déconseillé. L'école dégage sa responsabilité en cas d'accident ou de perte. Nous vous rappelons de plus que les boucles d'oreilles pendantes ainsi que les sandales sans lanières autour de la cheville sont interdites à l'école pour des raisons de sécurité.

Il est interdit de consommer des friandises dans l'enceinte de l'école. Le goûter sera un fruit, jus de fruits ou une compote à boire.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite dans l'enceinte de l'école. Tout usage de téléphone portable fera l'objet d'une saisie jusqu'à sa récupération par la famille.

9. Rencontres avec la directrice et les enseignantes.

Pour toute demande ou information à nous transmettre, nous vous invitons à utiliser le cahier de liaison de votre enfant ou bien à prendre rendez-vous.

Les rencontres ne se feront que sur rendez-vous.

*La directrice, Mme Solène Guyomard, assurera les tâches administratives **le mardi**.*

Nous vous remercions de votre coopération et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

10. Élections des représentants des parents d'élèves.

Les élections auront lieu **le vendredi 8 octobre 2021**. **Les dépôts de candidatures, et listes (chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidats et, au plus, 8 noms de candidats), devront être faits, au plus tard, lundi 27 septembre 2021, minuit.**

Les représentants des parents d'élèves élus sont présents aux conseils d'école et sont vos interlocuteurs privilégiés.

*Pour l'équipe pédagogique,
Mme Solène GUYOMARD
Directrice*

Vu le :

Signature :